

N° 201 • novembre 2002

Le niveau de vie et la pauvreté des enfants européens de 16 ans ou moins sont appréhendés ici à partir du niveau de vie du ménage auquel ils sont rattachés et des données du Panel communautaire des ménages. Ces enfants vivent pour la plupart d'entre eux avec leurs deux parents et un frère ou une sœur. Leur niveau de vie après transferts est en général inférieur au niveau de vie moyen de la population de leur pays, excepté en Finlande, au Danemark et en Grèce.

La part des prestations familiales et des transferts sociaux, qui contribuent à l'élévation du niveau de vie des enfants, est en général plus importante dans les pays d'Europe du Nord que du Sud : les premiers comme le Danemark et la Finlande pouvant consacrer jusqu'à 4 % de leur PIB aux prestations familiales tandis que les seconds y consacrent au maximum 1,1 %. La France se situe dans une position intermédiaire avec 2,6 % du PIB. Dans la plupart des pays, ce sont les enfants vivant dans les ménages les plus pauvres qui perçoivent le plus fort montant de prestations familiales, particulièrement en Irlande, en Grèce et en Espagne.

Les enfants des familles monoparentales conservent après transferts le niveau de vie le plus faible, malgré l'impact des prestations familiales qui l'augmentent en moyenne de 41 %. Certains pays privilégient ce type de familles, notamment l'Irlande, alors que d'autres comme la France et la Grèce ont mis en place des prestations surtout favorables aux familles nombreuses. Les autres transferts sociaux accentuent l'impact des prestations familiales sauf en Espagne, au Portugal et en Irlande.

Le taux de pauvreté est, quant à lui, plus élevé en moyenne européenne chez les enfants que dans l'ensemble de la population, cet écart étant particulièrement prononcé dans les pays du Sud et anglo-saxons. La pauvreté concerne surtout les enfants issus de familles nombreuses et monoparentales. Par contre, il y a moins d'enfants pauvres dans les ménages où au moins un adulte travaille à temps plein.

« Toutes choses égales par ailleurs », les enfants italiens et espagnols ont presque huit fois plus de risques de vivre au-dessous du seuil de pauvreté de leur pays que les enfants danois.

Aude LAPINTE

Ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité
Ministère de la Santé, de la famille et des personnes handicapées
DREES

Niveau de vie et pauvreté des enfants en Europe

Le niveau de vie et la pauvreté des enfants sont des indicateurs largement utilisés par les pays scandinaves ou anglo-saxons pour définir les objectifs des politiques sociales, dans la mesure où la situation des individus pendant l'enfance ou l'adolescence influence souvent leur devenir en tant qu'adulte. Ainsi, au Royaume-Uni, un objectif de suppression, d'ici 2020, de la pauvreté des enfants avait été annoncé par le gouvernement en 1997, et de multiples travaux d'études ont été consacrés à cette question.

Parler du niveau de vie ou de la pauvreté chez les enfants ne peut se faire indépendamment des ménages dans lesquels ils vivent. Le niveau de vie d'un enfant se définit en effet comme celui du ménage de ses parents, où les enfants comptent parmi les unités de consommation qui bénéficient des ressources monétaires du ménage. Ils n'y apportent en général pas de ressources, sauf indirectement par le biais des prestations familiales ou de certaines aides sociales dont le montant dépend de la structure du ménage (encadré 1).

La notion d'enfance n'a en outre pas de définition générale et unique en Europe. Dans la majorité des



pays les prestations familiales sont versées, sous certaines conditions, jusqu'à 21 ans. Toutefois, certains jeunes de moins de 21 ans peuvent eux-mêmes être en couple ou avoir des enfants et ne seront donc pas considérés comme les enfants d'un ménage.

L'étude réalisée ici examine le niveau de vie et la pauvreté des enfants en Europe, en se focalisant sur les enfants âgés de 16 ans ou moins. Les plus de 16 ans sont exclus du champ de l'analyse même s'ils vivent chez leurs parents, car leur situation renvoie à des problèmes plus spécifiques, comme l'autonomie des jeunes adultes.

Les niveaux de vie sont estimés à partir de la troisième vague du Panel européen des ménages qui concerne l'ensemble des pays, sauf la Suède, et porte sur les revenus de 1995¹. Celui-ci permet aussi d'évaluer l'importance et l'impact des transferts sociaux dont bénéficient les enfants, les revenus considérés étant toujours nets d'impôts et les transferts exclusivement monétaires (encadré 2).

Les enfants vivent majoritairement avec leurs deux parents et un frère ou une sœur

La majorité des enfants vivent dans des familles de type « couple avec deux enfants », à l'exception de l'Irlande où les enfants vivent pour plus de la moitié d'entre eux dans les familles avec trois enfants et plus (tableau 1). Dans les autres pays, en revanche, les enfants vivant dans des familles nombreuses ne comptent guère pour plus d'un tiers, et ils sont encore moins nombreux dans les pays du sud de l'Europe. Un enfant sur cinq vit au contraire seul avec ses parents en Italie. Cette proportion est également élevée dans les autres pays du Sud ainsi qu'en Allemagne et en Autriche. La proportion d'enfants qui vivent dans des familles monoparentales est élevée au Royaume-Uni (un enfant sur cinq) et dépasse les 10 % en Belgique et en Finlande. *A contrario*, peu d'enfants vivent dans ce type de ménages dans les pays du sud de l'Europe. La solidarité familiale y est en effet plus développée, et conduit à des proportions beaucoup plus fortes qu'ailleurs d'enfants vivant dans des ménages complexes.

1. Cette vague du panel communautaire est la plus récente, dont la validité des données ne semble pas poser de question.

Davantage de familles où personne ne travaille en Irlande et au Royaume-Uni

En Irlande et au Royaume-Uni, plus d'un enfant sur cinq vit dans une famille où aucun parent ne travaille (tableau 2). Dans ces deux pays, plus de 5 % des enfants vivent en outre dans des ménages où il n'y a qu'un actif occupé à temps partiel, alors qu'ailleurs ces proportions ne dépassent pas 4 %. À part au Portugal, plus de la moitié des enfants du sud de l'Europe vit dans des ménages où seul un actif travaille à temps complet, alors que c'est à peine le cas d'un quart d'entre eux au Royaume-Uni et au Danemark. Dans les pays du Sud, peu d'enfants vivent par ailleurs dans des ménages où l'activité est du type « un temps partiel, un temps complet », alors que ce cas de figure est fréquent aux Pays-Bas (40 %), et dans une moindre mesure en Allemagne, en Autriche et au Royaume-Uni. Dans ces ménages, la majorité des temps partiels est choisie, et les personnes à temps partiel qui souhaiteraient travailler davantage sont en proportion réduite (environ 5 %). En revanche, plus de 20 % des personnes à temps partiel dont le conjoint travaille à plein temps souhaiteraient travailler davantage en Espagne, en Grèce, en France, et elles sont 34 % en Finlande.

Enfin, la proportion d'enfants vivant dans des ménages où l'on trouve deux actifs à temps complet est très variable suivant les pays : de 6 % aux Pays-Bas, elle dépasse la moitié au Portugal et au Danemark.

Le niveau de vie des enfants est dans la plupart des pays inférieur au niveau de vie moyen

Excepté dans les pays nordiques (Finlande et Danemark) et en Grèce, le niveau de vie final des enfants est en moyenne plus faible que le niveau de vie moyen national (tableau 3). C'est surtout en Autriche, en Allemagne, au Luxembourg, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni que l'écart est le plus prononcé : le niveau de vie moyen des enfants y est de plus de 10 % inférieur au pouvoir d'achat moyen national, et dans ces deux derniers pays, il l'est de 14 %. Si les transferts sociaux jouent dans la majorité des pays dans le sens d'un rééquilibrage des niveaux de vie relatifs des enfants, ce n'est pas le

cas dans les pays d'Europe du Sud (Espagne, Italie, Grèce et Portugal). Par contre, dans ces pays, le niveau de vie moyen initial des enfants est moins éloigné du revenu moyen national que dans les autres pays européens, notamment en Espagne et en Grèce, où l'écart initial est quasiment inexistant. Les transferts sociaux ont, en revanche, un impact important pour les enfants en Finlande, en Belgique, en Autriche et au Royaume-Uni

T 01 répartition des enfants suivant la configuration familiale du ménage dans lequel ils vivent

	Couple avec 1 enfant	Couple avec 2 enfants	Couple avec 3 enfants ou plus	Famille mono-parentale	Ménage complexe
B	15	38	32	12	4
DK	18	43	28	9	2
D	19	42	25	10	4
EL	16	49	17	4	14
E	16	47	20	2	14
F	16	39	34	8	3
IRL	7	25	52	9	8
I	21	45	20	5	9
L	15	38	29	5	12
NL	11	45	36	7	2
A	17	40	18	9	16
P	17	37	21	6	19
FIN	14	36	34	14	2
UK	14	35	25	20	5

Champ : ensemble des enfants de 16 ans et moins.
Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

T 02 répartition des enfants suivant le nombre d'actifs occupés du ménage dans lequel ils vivent

	Aucun	1 temps partiel	1 temps partiel, 1 temps complet	1 temps complet	2 temps complets
B	16	3	16	33	31
DK	6	3	14	24	52
D	9	4	27	37	23
EL	8	2	5	50	34
E	14	3	7	53	23
F	8	2	11	38	40
IRL	23	7	13	39	17
I	7	4	9	55	26
L	6	2	21	52	19
NL	8	4	40	41	6
A	8	4	20	36	31
P	7	2	6	35	51
FIN	14	2	5	41	38
UK	21	6	27	25	19

Champ : ensemble des enfants de 16 ans et moins.
Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

où leur revenu initial avant transferts est de plus de 10 % plus faible que le revenu moyen, et même près de 20 % plus faible en Autriche et au Royaume-Uni.

L'importance des prestations familiales et des transferts sociaux : peu élevés dans les pays du Sud, plus généreux en Europe du nord

La part des prestations familiales dans le PIB illustre l'effort que les États consacrent aux politiques de soutien aux familles (tableau 4). Le clivage Nord-Sud apparaît nettement : avec 1,1 % du PIB, le Portugal est celui des quatre pays du sud de l'Europe qui consacre la part la plus importante aux prestations familiales alors que la Finlande et le Danemark y consacrent plus de 4 % de leur PIB. La France occupe une position intermédiaire avec un montant qui atteint 2,6 % du PIB.

Dans l'ensemble de l'Union européenne, les prestations familiales contribuent donc davantage à l'élévation du niveau de vie des enfants que l'ensemble des autres transferts sociaux² (graphique 1), avec toutefois des situations contrastées selon les pays : pour la moitié d'entre eux (en particulier en Belgique, en France, en Finlande, en Autriche et au Luxembourg), ce sont les prestations familiales qui ont le plus fort impact sur le niveau de vie des enfants, alors que ce sont les autres transferts sociaux dans des pays comme le Royaume-Uni et l'Irlande.

En Espagne et en Italie, les transferts autres que les prestations familiales bénéficient au contraire moins aux enfants qu'au reste de la population et, de ce fait, conduisent plutôt à accroître l'écart initial entre le niveau de vie des enfants et le niveau de vie moyen.

La Belgique, l'Autriche, le Luxembourg, le Danemark et la Finlande se distinguent

des autres pays par une très forte contribution des transferts sociaux pris dans leur ensemble à l'amélioration du niveau de vie des enfants. L'apport des transferts atteint ou dépasse les 1500 PPA³ pour les seules prestations familiales et dépasse les 2500 PPA tous transferts confondus. Ces pays sont ceux dont les parts des prestations familiales en pourcentage du PIB (tableau 4) sont les plus importantes.

Au Royaume-Uni, où l'élévation du niveau de vie relatif des enfants grâce aux transferts est également parmi les plus importantes (plus de 2000 PPA), ce sont les autres transferts sociaux qui fournissent un apport majeur.

Les prestations familiales et l'ensemble des transferts sociaux améliorent *a contrario* très peu le niveau de vie des enfants vivant dans le sud de l'Europe : ils conduisent à une augmentation du niveau de vie des enfants ne dépassant pas 500 PPA en moyenne, l'augmentation

T.03 niveau de vie relatif des enfants de 16 ans et moins par rapport à l'ensemble de la population avant et après transferts

	Revenu initial	Revenu initial + prestations familiales	Revenu final (= RI + PF + autres transferts sociaux)	Impact relatif des transferts (en %)
B	87	95	95	9
DK	95	102	100	5
D	85	85	89	5
EL	99	99	99	0
E	99	99	97	-2
F	89	94	94	6
IRL	86	90	91	5
I	94	95	94	-1
L	84	89	89	6
NL	85	89	86	2
A	82	89	89	8
P	93	94	93	1
FIN	89	105	101	14
UK	81	85	86	7
EU	90	94	93	4

Champ : ensemble des enfants de 16 ans et moins.
Lecture : pour chaque revenu et pays, on considère le revenu équivalent calculé sur l'ensemble de la population des individus du pays et ramené à 100.

Le revenu relatif initial des enfants de 16 ans et moins en Belgique est de 87. Ces enfants ont donc un revenu initial inférieur de 13 % au revenu moyen des individus en Belgique. L'impact relatif des transferts correspond à l'évolution entre les revenus initial et final en pourcentage du revenu initial. Un impact positif signifie que les transferts sociaux contribuent à augmenter le niveau de vie relatif des enfants par rapport à l'ensemble de la population.

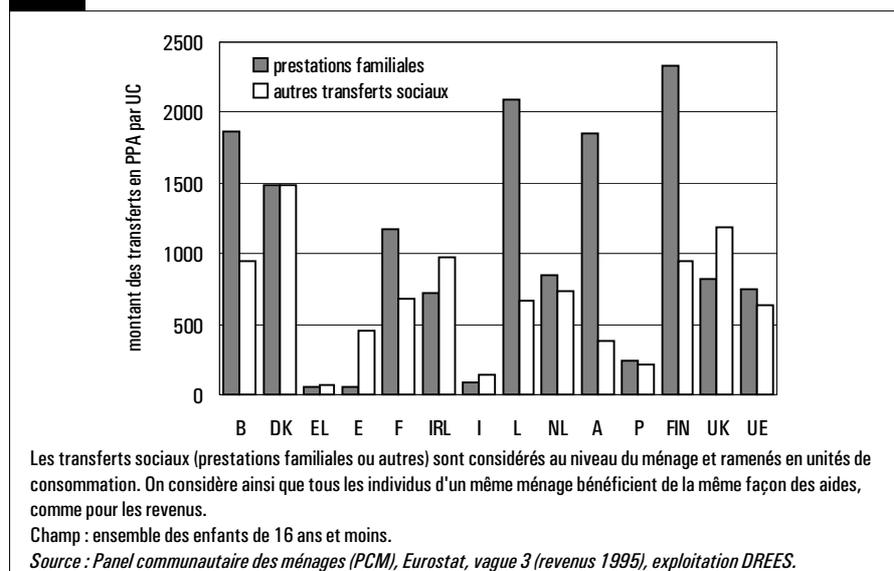
Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

T.04 part des prestations familiales dans le PIB

	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK
Part des prestations familiales dans le PIB	2,3	4,1	2	0,2	0	2,6	2	1	3,2	1,4	3	1,1	4	2,3

Note : les prestations familiales considérées ici englobent les aides financières et en nature perçues par les ménages ayant des personnes à charge.
Source : Eurostat, données 1995, sauf pour la Belgique, la Grèce et le Luxembourg (1994).

G.01 augmentation moyenne du niveau de vie des enfants suite aux transferts suivant les pays



2. Les autres transferts sociaux correspondent aux transferts sociaux en espèces perçus par les ménages, autres que les prestations familiales, qu'ils dépendent ou non des enfants. L'ensemble des revenus des ménages étant redistribué entre les membres des ménages suivant l'échelle des unités de consommation, les enfants en bénéficient finalement (encadré 1).
3. Parité de pouvoir d'achat (encadré 1)

étant même inférieure à 250 PPA en moyenne en Italie et en Grèce.

La France se situe dans une position intermédiaire avec un rôle prépondérant joué par les prestations familiales. Celles-ci dépassent en moyenne les 1000 PPA, pour un total de revenus issus des transferts sociaux qui avoisine les 2000 PPA.

De fortes disparités peuvent en outre exister au sein même de chaque pays.

Ainsi, en Grèce, en Espagne et en Italie, plus de 85 % des enfants ne bénéficient pas de prestations familiales, et plus des deux tiers d'aucune aide monétaire (tableau 5). Dans les autres pays, plus de 95 % des enfants sont concernés par les prestations familiales, sauf en France où 14 % des enfants n'en bénéficient pas, du fait du régime des allocations familiales qui exclut les enfants uniques vivant avec leurs deux parents.

Selon les pays, les aides aux ménages avec enfants peuvent privilégier deux critères d'attribution :

- le niveau de vie initial : dans ce cas, elles ont une dimension de redistribution verticale qui vise à réduire l'écart de niveau de vie entre les familles les plus riches et les plus modestes.

- la configuration familiale : elles ont alors surtout une dimension de redistribution horizontale visant à compenser la perte du niveau de vie d'un ménage due à la présence d'enfants.

La redistribution verticale est privilégiée en Irlande, en Grèce et en Espagne

Dans la plupart des pays évoqués, les enfants qui se situent dans le quartile de niveau de vie le plus bas perçoivent davantage de prestations familiales (35 % de l'ensemble des prestations familiales sur l'ensemble de l'UE) [tableau 6]. La dimension redistributive est particulièrement forte en Irlande où le quart des enfants les plus pauvres reçoit la moitié des prestations familiales, ainsi qu'en Grèce et en Espagne et, dans une moindre mesure, en France. Cette redistribution verticale est beaucoup plus réduite en Autriche, aux Pays-Bas, au Luxembourg et au Danemark.

La dimension redistributive des prestations familiales résulte de deux éléments : la mise en œuvre de conditions de ressources et le fait que les familles à

bas revenus sont plus souvent éligibles aux prestations. Ainsi, au niveau européen, les enfants des familles monoparentales se trouvent pour plus de la moitié d'entre eux dans le premier quartile de revenu avant transferts sociaux. De même, les enfants vivant dans des familles nombreuses (couples avec trois enfants ou plus) ou dans des ménages complexes se situent pour un tiers d'entre eux dans le premier quartile de niveau de vie, tandis que moins de 40 % d'entre eux appartiennent à la moitié des enfants les plus aisés. Ce sont les enfants européens habitant avec leurs deux parents et au plus un frère ou une sœur qui ont le plus haut niveau de vie : seulement 13 % des enfants uniques et 17 % de ceux ayant un frère ou une sœur se trouvent dans le premier quartile de niveau de vie. Ils sont plus de 40 % à être dans le dernier quartile lorsqu'ils

sont enfants uniques et 30 % lorsqu'ils ont un frère ou une sœur.

Quand on considère l'ensemble des transferts sociaux, la redistribution verticale apparaît encore plus prononcée (tableau 7), dans la mesure où les transferts sociaux autres que les prestations familiales sont en général davantage ciblés sur les plus pauvres. L'ampleur de ces effets redistributifs varie toutefois selon les pays.

Au Danemark par exemple, alors que les prestations familiales ont l'impact le plus faible d'Europe en termes de redistribution verticale, ce n'est pas le cas pour les transferts sociaux pris dans leur ensemble, puisque plus de la moitié des aides est attribuée aux 25 % des enfants qui se situent au plus bas de l'échelle des revenus. Le Royaume-Uni et l'Irlande favorisent encore davantage ces enfants lorsque l'ensemble des transferts sociaux est pris en compte.

T.05 proportion d'enfants bénéficiaires des transferts sociaux

	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
Bénéficiaires des PF	96	99	-	13	8	86	99	11	97	97	98	92	99	97	65
Bénéficiaires des aides	98	99	94	22	32	90	99	19	98	98	98	94	100	98	73

Champ : ensemble des enfants de 16 ans et moins.

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

T.06 part des prestations familiales versées aux enfants suivant leur quartile initial de revenu

Quartile	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
1	36	31	-	47	53	38	50	27	32	29	31	34	34	33	35
2	23	29	-	29	13	29	20	40	25	26	27	24	32	30	27
3	25	21	-	9	14	19	16	17	21	22	20	20	20	19	20
4	16	19	-	14	20	14	14	16	22	23	22	23	15	18	18
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Lecture : en Belgique, 36 % de l'ensemble des prestations familiales sont versées aux enfants du premier quartile, c'est-à-dire au quart des enfants les plus pauvres.

Note : l'Allemagne n'est pas représentée du fait de l'absence de données concernant les prestations familiales.

Champ : ensemble des enfants de 16 ans et moins.

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

T.07 part de l'ensemble des transferts sociaux versés aux enfants suivant leur quartile initial de revenu

Quartile	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
1	44	52	51	29	46	44	57	28	38	48	32	39	40	56	37
2	22	22	23	21	24	28	23	23	23	20	26	25	29	24	23
3	20	13	15	20	20	16	11	28	19	15	21	20	18	10	21
4	13	12	11	30	10	12	8	21	20	17	21	16	13	10	19
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Champ : ensemble des enfants de 16 ans et moins.

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Au contraire, en Italie, les enfants du premier quartile bénéficient de 27 % des prestations familiales alors que ceux du deuxième en perçoivent 40 %.

Une redistribution horizontale importante vers les enfants des familles monoparentales au Danemark, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Finlande, et vers les familles nombreuses en France

Le montant des prestations familiales perçues par les ménages dépend fortement aussi des structures familiales.

Dans l'ensemble de l'Europe, les enfants qui vivent avec leurs deux parents et qui ont au plus un frère ou une sœur ont un niveau de vie initial supérieur aux autres (tableau 8). Les transferts sociaux contribuent à un rééquilibrage partiel, excepté pour les enfants vivant dans des ménages complexes. Malgré des transferts sociaux très favorables aux familles monoparentales qui conduisent à une augmentation de leur niveau de vie de 41 %, les enfants issus de ces familles conservent toutefois après transferts un niveau de vie

qui reste nettement inférieur à la moyenne.

Au niveau national, la redistribution horizontale opérée par le biais des transferts sociaux et notamment des prestations familiales peut être plus ou moins importante et ciblée selon les pays.

Les enfants vivant avec leurs deux parents et au moins deux frères ou sœurs, ainsi que ceux des familles monoparentales bénéficient beaucoup plus des prestations familiales (tableau 9). À part la Grèce, les pays du Sud ainsi que l'Irlande consacrent une aide très forte aux enfants des familles monoparentales : les enfants issus de telles familles bénéficient via les prestations familiales d'un

soutien trois à quatre fois plus important que la moyenne.

L'Irlande accorde à cet égard une aide moyenne très élevée pour les familles monoparentales, mais l'aide aux familles nombreuses y est relativement faible. C'est en France que les prestations familiales apportent l'accroissement de niveau de vie relatif le plus élevé aux enfants des familles nombreuses (ménages du type « couple avec trois enfants et plus ») alors que leur impact sur les enfants uniques vivant avec leurs deux parents est le moins important.

Ce sont en outre généralement les enfants des mêmes types de familles qui constituent les cibles privilégiées des autres transferts sociaux. Des divergen-

E•1

Source, concepts et définitions des revenus et de la pauvreté

Les résultats de cette étude sont obtenus à partir du Panel communautaire des ménages (PCM). Il s'agit d'une enquête auprès des ménages réalisée dans l'ensemble des pays de l'Union européenne, exceptée en Suède. Sa coordination et l'harmonisation des questionnaires sont assurées par Eurostat. Les données exploitées ici correspondent à la vague 3 du Panel, c'est-à-dire à des revenus de 1995.

Pour tenir compte de la composition des ménages, le revenu total est rapporté au nombre d'unités de consommation. Les unités de consommation sont définies ainsi : le premier adulte du ménage compte pour 1, les adultes suivant pour 0,5 et enfin les enfants (individus de 14 ans et moins) pour 0,3. On parle alors de revenu équivalent ou de niveau de vie. Tous les individus d'un même ménage sont ainsi affectés du même revenu équivalent.

Afin de pouvoir effectuer des comparaisons entre les pays européens, les revenus sont ramenés en standard de pouvoir d'achat. Les revenus nationaux sont ainsi convertis en une monnaie fictive de manière à ce qu'une unité de cette nouvelle échelle de mesure corresponde au même pouvoir d'achat pour une année donnée dans l'ensemble des pays : cette unité est aussi appelée parité de pouvoir d'achat (PPA)

Les revenus avant transferts sociaux sont constitués des revenus d'activité, des revenus du patrimoine et des transferts privés entre ménages. À cela on ajoute également les retraites qui ne sont pas considérées comme des transferts sociaux mais comme des revenus du travail versés a posteriori ; on évite ainsi de considérer les personnes âgées comme des individus pauvres avant transferts, puisqu'à partir d'un certain âge, les retraites se substituent aux revenus du travail.

Les transferts sociaux comprennent les indemnités chômage, les allocations familiales, les allocations logement, les pensions d'invalidité, les minima sociaux. Les aides en nature, comme l'éducation, ne sont pas prises en compte ici.

Mesures de la pauvreté

Les mesures de la pauvreté s'appuient sur le niveau de vie médian. Dans cette étude, les indicateurs sont calculés au niveau national.

Seuil de pauvreté

Le seuil de pauvreté est une notion relative : il s'agit d'une fraction du niveau de vie médian de l'ensemble des ménages, soit du revenu total médian par unité de consommation. On calcule généralement les seuils de pauvreté à 40, 50 et 60 % du revenu médian. Le seuil à 60 % est celui généralement retenu pour les comparaisons européennes. C'est celui que nous considérons ici. Néanmoins un certain nombre de pays, dont la France, utilisent également le seuil à 50 %, qui conduit à une définition plus restrictive de la pauvreté. Nous conservons donc aussi ce seuil.

Indicateurs de pauvreté

Ces indicateurs dépendent du seuil de pauvreté retenu. On peut les calculer avant et après transferts, ce qui permet de voir l'impact des transferts sociaux sur la sous-population des individus de ménages pauvres.

- Le taux de pauvreté d'un pays correspond à la proportion d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté

- L'intensité de pauvreté correspond à la différence (en pourcentage du seuil) entre le niveau du seuil de pauvreté et le revenu moyen des pauvres. Ainsi plus ce chiffre est important, plus le revenu moyen de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté, c'est-à-dire, plus les pauvres sont pauvres.

T•08 niveau de vie relatif des enfants en Europe suivant leur configuration familiale

Type de ménage	Niveau de vie initial	Niveau de vie final	Evolution relative (en %)
Couple avec 1 enfant	128	120	-6
Couple avec 2 enfants	110	106	-4
Couple avec 3 enfants ou plus	86	92	6
Famille monoparentale	55	78	41
Ménage complexe	84	84	0
Moyenne des enfants	100	100	0

L'évolution est la variation du niveau de vie relatif en pourcentage du niveau de vie initial du niveau de vie des enfants suite aux transferts.

La moyenne est ramenée à 100 pour l'ensemble des enfants.

Lecture : les enfants vivant dans une structure familiale du type « couple avec un enfant » ont un niveau de vie initial de 128, c'est-à-dire un niveau de vie 28 % plus important que la moyenne des enfants. Leur niveau de vie final est de 120, soit 20 % au-dessus de la moyenne des niveaux de vie finaux des enfants. L'évolution relative suite aux transferts est de -6 % : les transferts sociaux ont conduit à une augmentation plus faible du niveau de vie de ces enfants par rapport à l'augmentation globale ; leur niveau de vie s'est rapproché du niveau de vie moyen.

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

ces apparaissent néanmoins là encore selon les pays. En Espagne, au Portugal et en Irlande, les enfants des familles monoparentales, largement favorisées du point de vue des prestations familiales, ne voient pas d'amélioration relative supplémentaire après versement des autres transferts sociaux. Dans les autres pays, en revanche, les autres transferts sociaux renforcent l'amélioration déjà apportée par les prestations familiales pour les enfants des familles monoparentales.

Au bout du compte, l'impact de l'ensemble des transferts sur le niveau de vie final moyen des enfants met en évidence deux types de pays (graphique 2).

Le Danemark, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Finlande et l'Irlande constituent un premier groupe : les transferts sociaux y représentent une part importante du revenu final et varient de façon importante suivant la structure familiale. Ainsi, pour les enfants des familles monoparentales, les prestations familiales et les autres transferts comptent dans ces pays pour plus de la moitié des ressources finales. Au Danemark et en Finlande toutefois, les transferts sociaux sont d'un niveau élevé, alors que dans les trois autres pays, les revenus des familles monoparentales demeurent très peu élevés.

Dans les autres pays, la part des transferts sociaux dans le revenu final des en-

fants est plus ou moins importante, mais présente moins de différences selon le type de ménages où ils vivent.

Un taux de pauvreté plus important chez les enfants que dans l'ensemble de la population, surtout dans les pays du Sud et anglo-saxons

Le taux de pauvreté des enfants avant comme après transferts (tableau 10) est généralement plus élevé que le taux

moyen calculé sur l'ensemble de la population. Avec un seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian par unité de consommation (seuil le plus souvent retenu pour les comparaisons internationales), la proportion de pauvres parmi les enfants reste supérieure de 6 points à celle de l'ensemble de la population au Royaume-Uni, en Irlande et au Luxembourg. En Finlande et au Danemark, les enfants sont en revanche davantage à l'abri de la pauvreté : ces deux pays ont les taux de pauvreté des enfants les plus bas de l'Union européenne.

T.09 augmentation relative du niveau de vie des enfants suite au versement des prestations familiales suivant la configuration familiale et le pays

Type de ménage	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
Montant moyen	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Couple avec 1 enfant	47	90	-	51	110	29	46	35	49	43	77	61	54	54	51
Couple avec 2 enfants	83	86	-	30	71	70	52	112	88	79	97	88	87	76	77
Couple avec 3 enfants et plus	141	112	-	304	138	165	71	92	143	124	119	112	125	124	146
Famille monoparentale	112	149	-	92	398	122	421	316	106	175	151	338	125	147	202
Ménage complexe	89	99	-	157	81	82	141	92	94	201	83	64	49	83	63

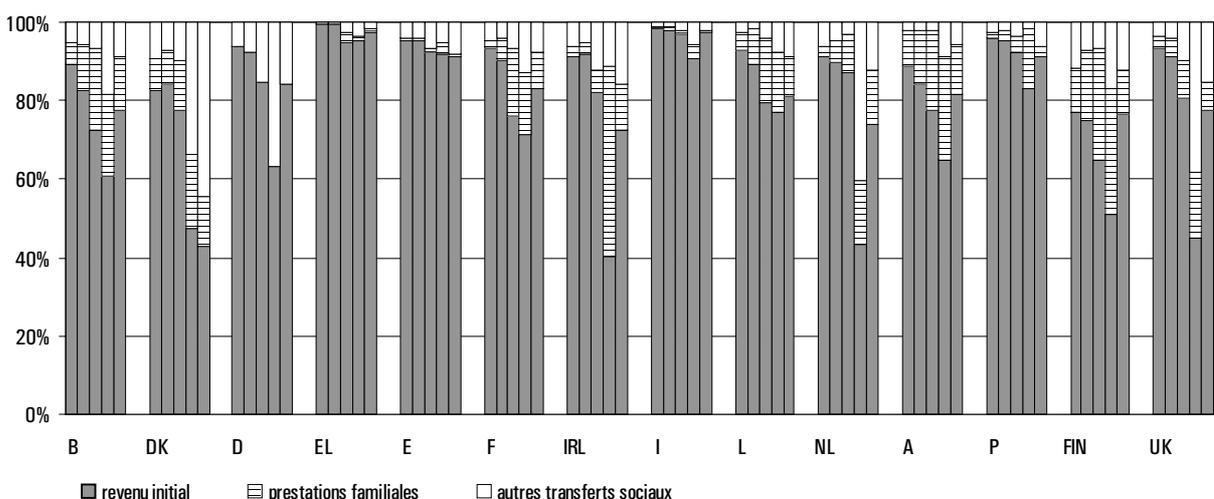
Champ : ensemble des enfants de 16 ans et moins.

Lecture : l'augmentation moyenne du niveau de vie d'un enfant vivant seul avec ses parents en Belgique est de 47 après versement des prestations familiales. L'effet des prestations familiales sur le niveau de vie de cet enfant est donc inférieur à 53 % de l'augmentation relative moyenne du niveau de vie des enfants en Belgique suite aux prestations familiales.

Note : il n'y a aucune donnée concernant les revenus intermédiaires (en particulier les prestations familiales) en Allemagne.

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

G.02 décomposition du revenu final moyen des enfants par type de ménages et de pays



Lecture : pour chaque pays, nous avons 5 bâtons, chacun d'entre eux représentant pour un type de ménage la décomposition moyenne des revenus des enfants.

Dans l'ordre, ils représentent les enfants vivant dans un ménage du type :

1. couple avec un enfant, 2. couple avec deux enfants, 3. couple avec trois enfants, 4. famille monoparentale, 5. famille complexe.

Note : l'Allemagne est représentée malgré l'absence de données au niveau des transferts sociaux intermédiaires. Ce sont donc l'ensemble des transferts sociaux, et non pas les transferts autres que les prestations familiales qui sont représentés.

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Un risque de pauvreté qui touche surtout, mais de façon différenciée, les enfants des familles nombreuses et monoparentales

Dans l'ensemble de l'Europe, les enfants pauvres sont, comparativement à la moyenne des enfants, plus souvent issus de familles nombreuses ou monoparentales (tableau 12). Les enfants uniques ou ayant seulement un frère ou une sœur sont au contraire proportionnellement moins nombreux dans la population touchée par la pauvreté. Au Danemark et en Finlande, toutefois, la structure du ménage n'intervient presque pas, et les différences de configuration familiale entre les enfants pauvres et les autres enfants sont très réduites. De même, au Royaume-Uni, en Irlande et en Grèce, la proportion d'enfants vivant dans des familles nombreuses n'est pas plus forte parmi la sous-population pauvre que sur l'ensemble.

Moins d'enfants pauvres dans les ménages où au moins un adulte travaille à temps plein

Les enfants vivant dans des ménages où aucun adulte ne travaille sont sur-représentés dans la population des enfants pauvres (tableau 13). Ils sont au moins

E•2

Précisions sur les notions de revenus et de transferts

Il convient de rappeler que les revenus initiaux considérés ici sont en fait les revenus nets d'impôt. Or l'imposition des revenus diffère suivant les pays qui prennent ou non en considération les enfants du ménage. Ainsi, dans les systèmes libéraux d'Europe du Nord, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, l'apporteur de revenu est imposé indépendamment du nombre d'enfants qu'il a à sa charge et seules les prestations rééquilibrent la situation des familles par rapport aux autres ménages.

En France, le système d'imposition se distingue par l'existence du quotient familial : le calcul de l'impôt sur le revenu d'un ménage prend en compte sa structure et, notamment, la présence ou non de conjoint et d'enfants. Le mécanisme du quotient familial repose sur l'hypothèse que la charge d'enfants est proportionnelle aux revenus du ménage, et donc l'avantage apporté par le quotient familial augmente jusqu'à un certain seuil avec le revenu. De plus, l'impôt sur le revenu améliore le niveau de vie relatif des familles avec un seul enfant et prend le relais des prestations familiales pour les familles de deux enfants¹.

En Belgique, les familles peuvent choisir entre des allègements fiscaux ou des prestations en espèces. Ces avantages fiscaux pour les familles, qui se répercutent sur le niveau de vie des enfants, sont déjà comptés dans ce que nous considérons ici comme le revenu initial, qui est en fait le revenu avant transferts sociaux mais après impôts².

La partie des transferts sociaux liée à la famille, c'est-à-dire ce que l'on considère ici comme les prestations familiales n'inclut pas tous les avantages liés à la famille : en particulier les déductions fiscales ne sont pas du tout prises en compte. D'autres aides comme les aides au logement sont considérées ici comme des transferts sociaux autres que les prestations familiales, néanmoins la structure du ménage intervient dans leur calcul.

Les aides liées à la famille ont pour objectif de compenser les pertes de revenu engendrées par les enfants. Aussi, regarder, comme nous venons de le faire, l'évolution du niveau de vie relatif permet d'avoir une idée sur la performance des politiques familiales et sociales dans les divers pays. Néanmoins, ces données relatives ne renseignent pas de façon exhaustive sur l'importance des aides versées par les différents Etats.

1. S. Le Minez, B. Lhommeau, M. Pucci : « L'impact des prestations familiales sur le revenu des ménages en 2001 », *Etudes et Résultats*, n° 174, mai 2002, DREES.

2. Ph. Montigny, J.-M. Saunier : « L'impact des prestations familiales sur le niveau de vie des familles avec enfants dans l'Union européenne », *Solidarité santé*, n°2 et 3, DREES.

T•10

taux de pauvreté (après transferts) des enfants de 16 ans et moins au seuil 60 %

		B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
Après transferts	Ensemble de la population	19	11	16	21	19	16	18	19	13	12	13	22	12	19	17
	Enfants de 16 ans et moins	17	4	20	19	23	18	24	22	19	14	16	23	7	25	19
Diminution du niveau initial de pauvreté (en %)	Ensemble de la population	32	63	30	9	27	41	45	10	46	50	46	19	65	41	35
	Enfants de 16 ans et moins	53	85	33	5	23	49	40	8	49	48	54	23	83	38	39

Lecture : en Belgique, le taux de pauvreté des enfants après les transferts sociaux est de 17 %, contre 19 % dans l'ensemble de la population. Les transferts sociaux ont conduit à une diminution de 53 % du taux initial de la pauvreté des enfants, contre 32 % du taux initial dans l'ensemble de la population.

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

T•11

intensité de pauvreté (après transferts) des enfants de 16 ans et moins au seuil 60 %

		B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
Après transferts	Ensemble de la population	29	26	34	35	32	26	24	36	22	34	26	35	27	26	31
	Enfants de 16 ans et moins	27	20	36	34	35	23	23	38	20	32	24	38	21	27	29
Diminution du niveau initial d'intensité de pauvreté (en %)	Ensemble de la population	44	45	26	5	29	38	59	10	41	41	26	13	46	52	33
	Enfants de 16 ans et moins	52	56	32	3	26	48	65	5	43	36	33	14	55	57	50

Lecture : en Belgique, l'intensité de pauvreté des enfants après les transferts sociaux est de 27 %, contre 29 % dans l'ensemble de la population. Les transferts sociaux ont conduit à une diminution de 52 % de l'intensité initiale de la pauvreté des enfants, contre 44 % de l'intensité initiale dans l'ensemble de la population.

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

deux fois plus nombreux. Au Danemark, les enfants vivant dans ces ménages ne représentent que 6 % de l'ensemble des enfants mais 28 % des enfants pauvres. Les enfants des ménages où un seul adulte travaille à temps partiel sont au contraire très peu nombreux dans l'ensemble de la population et, même si leur proportion double dans la population vivant sous le seuil de pauvreté, ils ne représentent que peu d'individus, sauf au Royaume-Uni et en Irlande où ils constituent plus de 10 % des enfants pauvres.

Les ménages comprenant un seul parent qui travaille à temps complet sont assez hétérogènes puisqu'ils rassemblent aussi bien les familles monoparentales où le parent unique travaille que les familles où l'un des parents ne travaille pas, soit par choix, soit parce qu'il ne trouve pas d'emploi. Dans la majorité des pays, les enfants vivant dans ces ménages représentent plus de 40 % des enfants pauvres. Au contraire, en Belgique, au Royaume-Uni, en Irlande et en Finlande, ils comptent pour moins de 30 % parmi les enfants pauvres, et sont proportionnellement moins nombreux que dans l'ensemble de la population des enfants. Ces pays sont pourtant parmi ceux où la proportion d'enfants vivant dans des familles monoparentales est la plus élevée.

Les enfants vivant avec leurs deux parents qui travaillent, dont au moins un à temps complet, sont beaucoup moins touchés par la pauvreté. C'est d'abord le cas des enfants qui vivent dans des ménages comptant un actif occupé à temps partiel et un à temps complet, qui représentent moins de 10 % des enfants pauvres (sauf en Allemagne et aux Pays-Bas) et même 5 % ou moins dans un certain nombre de pays (France, Italie, Irlande, Grèce, Espagne, Finlande).

Par ailleurs, ces enfants dont les deux parents travaillent à temps complet comptent quant à eux pour moins de 25 % des enfants pauvres et même pour moins de 10 % dans neuf des pays étudiés. Les proportions relatives et absolues sont cependant assez différentes suivant les pays : alors qu'en Irlande, ces enfants représentent à peine 1 % des enfants pauvres (contre 17 % de l'ensemble des enfants), leur proportion aux Pays-Bas est voisine parmi les enfants pauvres et l'ensemble des enfants (respectivement 5 et 6 %).

Les ménages où les parents travaillent fournissent donc à l'évidence aux enfants un milieu familial plus favorable

pour éviter la pauvreté que ceux où aucun adulte ne travaille. Néanmoins, dans certains pays, il n'y a proportionnellement pas toujours plus d'enfants pauvres dans les ménages où aucun adulte ne travaille que dans ceux où un adulte occupe un emploi à temps partiel. Au Portugal, par exemple, il y a deux fois plus d'enfants dont aucun

parent ne travaille parmi les enfants pauvres que parmi l'ensemble des enfants alors que ce rapport passe à 2,5 pour les enfants des ménages qui comptent seulement un actif à temps partiel (tableau 13).

Par ailleurs, dans certains pays, le fait qu'un des parents travaille à temps partiel quand l'autre est à temps com-

T
12

répartition des enfants pauvres après transferts (au seuil 60 %) et des enfants dans leur ensemble par pays et type de ménage

	Couple avec 1 enfant		Couple avec 2 enfants		Couple avec 3 enfants ou plus		Famille monoparentale		Ménage complexe	
	Pauvres	Ensemble	Pauvres	Ensemble	Pauvres	Ensemble	Pauvres	Ensemble	Pauvres	Ensemble
B	7	15	30	38	39	32	21	12	3	4
DK	15	18	36	43	26	28	16	9	6	2
D	9	19	31	42	30	25	24	10	6	4
EL	8	16	42	49	18	17	7	4	25	14
E	10	16	38	47	33	20	4	2	14	14
F	8	16	22	39	47	34	19	8	5	3
IRL	3	7	12	25	59	52	18	9	8	8
I	13	21	35	45	37	20	4	5	10	9
L	9	15	25	38	40	29	12	5	14	12
NL	7	11	31	45	42	36	19	7	2	2
A	10	17	26	40	30	18	17	9	18	16
P	7	17	26	37	32	21	12	6	23	19
FIN	16	14	29	36	34	34	15	14	6	2
UK	5	14	17	35	24	25	45	20	9	5

Note : ces chiffres sont la répartition en pourcentage des enfants sur la population considérée entre les différents types de famille par pays. Ainsi, en Belgique, 7 % des enfants pauvres vivent dans des ménages du type « couple avec un enfant » alors qu'ils sont 15 % dans la population globale.

On obtient un total de 100 en ligne pour chacune des deux populations considérées (enfants pauvres et ensemble des enfants).

Champ : ensemble des enfants de 16 ans et moins pauvres ou dans leur ensemble.

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

T
13

répartition des enfants pauvres (seuil 60 %) et des enfants dans leur ensemble suivant l'activité du ménage dans lequel ils vivent par pays

	Aucune activité		temps partiel		1 temps plein + 1 temps complet		1 temps complet		2 temps complets	
	Pauvres	Ensemble	Pauvres	Ensemble	Pauvres	Ensemble	Pauvres	Ensemble	Pauvres	Ensemble
B	50	16	6	3	6	16	28	33	11	31
DK	28	6	7	3	6	14	49	24	9	52
D	31	9	9	4	11	27	40	37	9	23
EL	14	8	4	2	5	5	60	50	16	34
E	28	14	7	3	3	7	52	53	9	23
F	31	8	8	2	5	11	48	38	6	40
IRL	65	23	11	7	2	13	21	39	1	17
I	16	7	9	4	3	9	65	55	7	26
L	19	6	5	2	8	21	61	52	7	19
NL	30	8	8	4	15	40	40	41	5	6
A	16	8	10	4	8	20	47	36	19	31
P	14	7	5	2	8	6	50	35	24	51
FIN	40	14	6	2	3	5	25	41	25	38
UK	55	21	14	6	7	27	21	25	3	19

Remarque : compte tenu des effectifs très faibles des ménages où les deux parents travaillent à temps partiel, on choisit de ne pas les considérer.

Lecture : en Belgique, 50 % des enfants pauvres sont des enfants vivant dans des ménages où aucun adulte ne travaille, alors que ces enfants représentent 16 % de la population globale des enfants.

Champ : ensemble des enfants de 16 ans et moins pauvres ou dans leur ensemble.

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

plet joue plutôt un rôle protecteur contre le risque de pauvreté. Ainsi, aux Pays-Bas, la proportion d'enfants pauvres vivant dans des ménages où les deux parents travaillent est voisine de la moyenne, tandis que parmi les 40 % d'enfants vivant dans des ménages avec un adulte à temps partiel et un autre à temps complet, seuls 38 % sont pauvres (soit 15 % de la population des enfants pauvres aux Pays-Bas). Dans ce pays, 87 % des parents travaillant à temps partiel et dont le conjoint travaille à temps plein déclarent le faire dans le but de s'occuper de leur foyer. Seuls 2 % de ces parents affirment vouloir travailler plus. On peut donc supposer que si, par choix, ils ne cherchent pas à travailler davantage, c'est que leur niveau de vie est suffisant et qu'ils ne sont pas, pour la plupart d'entre eux, touchés par la pauvreté.

Les transferts sociaux ont suivant les pays un impact différent sur la pauvreté des enfants

Deux grands types de transferts sociaux existent dans l'Union européenne : des transferts universels, où les conditions de ressources interviennent peu et qui ont pour effet premier de réduire l'étendue de la pauvreté, et des transferts ciblés qui ont pour effet d'augmenter le revenu des individus qui demeurent sous le seuil de pauvreté et jouent donc prioritairement sur l'intensité de la pauvreté (cf. encadré 1).

Au Danemark et en Finlande, les transferts sociaux conduisent à une amélioration globale de la situation des pauvres, notamment pour les enfants : non seulement un nombre important d'individus, suite à leur versement, sort de la pauvreté, mais ils améliorent aussi la situation de ceux qui restent pauvres en diminuant fortement l'intensité de la pauvreté (tableau 11).

En Belgique, au Royaume-Uni et en Irlande, les transferts sociaux parviennent surtout à améliorer la situation des enfants pauvres sans forcément leur assurer un niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté (seuil 60 %). Ces transferts se révèlent fortement avantageux pour les plus pauvres, qui, sans sortir de la pauvreté, voient néanmoins leur niveau de vie après transferts augmenter de façon significative. Dans ces pays, la

part des transferts sociaux représente plus de la moitié des revenus finaux des enfants du premier quartile de niveau de vie.

Inversement, l'Autriche se démarque des autres pays par des transferts qui induisent une diminution importante (après la Finlande et le Danemark) du nombre de personnes pauvres, en particulier parmi les enfants. C'est par contre, après l'Europe du Sud, le pays dans lequel la diminution de l'intensité de la pauvreté opérée par les transferts sociaux est la plus faible. Le montant des transferts y est en effet assez élevé aussi bien chez les enfants les plus pauvres que dans les quartiles supérieurs. Leur versement conduit alors à une hausse générale des niveaux de vie, et à une diminution du nombre d'enfants pauvres du fait du passage au-dessus du seuil de pauvreté des enfants peu éloignés initialement de ce seuil.

Aux Pays-Bas, les indicateurs vont dans le même sens qu'en Autriche. Par contre, si les taux de pauvreté finaux des enfants sont assez voisins de ceux de l'Autriche, les intensités de pauvreté sont plus élevées, et les transferts sociaux sont beaucoup moins importants.

Le Luxembourg et la France ont quant à eux des transferts sociaux dont l'impact sur les taux et intensité de pauvreté des enfants est intermédiaire par rapport aux autres pays. C'est aussi le cas de l'Allemagne mais l'intensité de la pauvreté reste relativement élevée après transferts.

Le groupe des pays du Sud, enfin, se caractérise par un nombre d'enfants pauvres, avant prise en compte des transferts sociaux, parmi les plus faibles d'Europe. Ceci s'explique, notamment par une solidarité familiale plus marquée, en particulier en faveur des familles monoparentales, fréquemment hébergées, et par le fait que les jeunes quittent plus tardivement le foyer parental. Toutefois, les montants des transferts sociaux étant peu élevés, le nombre d'enfants en situation de pauvreté et l'intensité de pauvreté après transferts sont parmi les plus élevés.

**« Toutes choses égales par ailleurs »
en Italie et en Espagne
les enfants ont 7,5 fois
plus de risque d'être pauvres
qu'au Danemark**

L'influence des structures familiales et d'activité sur le risque de pauvreté va-

rie donc fortement d'un pays à l'autre. Si l'on suppose cette influence constante, on peut cependant évaluer un « effet pays » moyen à l'aide d'un modèle logistique⁴ (tableau 14).

Une telle démarche confirme qu'au niveau européen, par rapport à une situation de référence qui serait celle d'un enfant ayant un frère ou une sœur, celui qui n'en a aucun a 0,6 fois plus de risque d'être pauvre. Par contre, celui qui a au moins deux frères et sœurs, voit son risque d'être pauvre multiplié par 2,4.

Pour un enfant européen, les variables qui apparaissent les plus déterminantes sur le risque de pauvreté sont la structure et l'activité du ménage. Ainsi, un enfant vivant dans une famille monoparentale où le parent est sans emploi a plus d'une « chance » sur deux d'être pauvre, soit un risque 8,3 fois plus élevé que l'enfant qui vit avec ses deux parents travaillant à temps complet. Si l'unique parent travaille à temps partiel, le risque de pauvreté est plus de 6 fois plus important. Seul le cas où les deux parents vivent avec l'enfant et travaillent tous deux, dont l'un à temps partiel, joue dans le sens d'une diminution du risque de pauvreté qui est alors presque deux fois moindre⁵. En effet, pour ces ménages, dans la majorité des pays le temps partiel est choisi, et possible grâce aux revenus d'activité du conjoint qui travaille à plein temps.

Le risque de pauvreté des enfants de 12 à 16 ans est un peu plus fort que dans les autres classes d'âge. Deux effets con-

4. On construit un modèle par régression logistique pour évaluer le risque de pauvreté à 60 % d'un enfant par rapport à un certain nombre de critères : son âge et celui de la personne de référence, la structure et l'activité du ménage, le pays dans lequel il vit. On construit ainsi une situation fictive où les effets des différentes variables seraient les mêmes dans chacun des pays. Les pays sont considérés comme des variables explicatives. Les différences entre les pays que le modèle ne peut gommer sont liées aux systèmes de prestations propres à chaque pays et aux données diverses du marché du travail.

Ce modèle est à considérer avec prudence car il suppose que chacune des modalités des autres variables agira de la même façon dans les différents pays. La situation de référence retenue est un enfant français de moins de six ans ou moins vivant avec un frère ou une sœur, dont les deux parents travaillent à temps complet, et où la personne de référence du ménage a entre 30 et 40 ans.

5. Les estimations avec le seuil à 50 % conduisent aux mêmes conclusions (cf. encadré 3).

traires les caractérisent. Les enfants plus âgés ont *a priori* des parents eux-mêmes plus âgés, donc plus avancés dans leur carrière et avec un niveau de vie plus élevé. *A contrario*, ils ont des chances plus importantes de vivre avec davantage de frères et sœurs ou avec un seul de leurs parents.

Si l'âge de l'enfant n'est pas déterminant dans le risque de pauvreté, l'âge de la personne de référence du ménage, en revanche, semble avoir plus d'impact : si celle-ci (souvent le père dans les familles « couple avec enfant » ou le parent unique dans les familles monoparentales) a moins de 30 ans, l'enfant a 17 % de chances d'être pauvre contre 11 % lorsqu'il a entre 30 et 40 ans. Par contre, si la personne de référence a entre 40 et 50 ans, le risque de pauvreté baisse à 10 %.

L'analyse « toutes choses égales par ailleurs » (structure, activité du ménage, âge...) modifie en outre les différences décrites précédemment entre les pays quant au risque de pauvreté des enfants. Ainsi, on a vu plus haut qu'au seuil de 60 %, les enfants irlandais avaient un taux de pauvreté largement supérieur au taux français (24 % contre 18 %). Mais ce surcroît de pauvreté s'explique largement par la structure de la population, caractérisée notamment par une forte proportion de familles nombreuses : les enfants ayant au moins deux frères ou sœurs correspondent à 60 % de l'effectif total des enfants de moins de 16 ans en Irlande, alors qu'ils n'en représentent que 37 % en France. Si les effets de l'âge, de la structure et de l'activité du ménage étaient les mêmes dans tous les pays considérés, les enfants vivant en Irlande auraient la même probabilité d'être pauvres que les Français.

« Toutes choses égales par ailleurs », et toujours au seuil de pauvreté à 60 %, les enfants allemands, grecs, luxembourgeois auraient 1 à 1,2 fois plus de risque d'être pauvres qu'en France. En Italie, Portugal et Espagne, le risque d'être pauvre pour un enfant serait multiplié par 1,5 par rapport à la France. En revanche, aux Pays-Bas et en Autriche, le risque serait environ 1,2 fois moindre. Enfin, en Finlande, un enfant aurait plus de trois fois moins de risque d'être pauvre qu'en France et cinq fois moins au Danemark. ●

T 14 résultat de la régression logistique à 60 % ⁶

Variable	Probabilité estimée	écart de probabilité relatif	Odds ratio
Constante	0,113	0	
Présence de frères et sœurs			
un	référence	référence	référence
aucun	0,073	-0,335	0,614
deux ou plus	0,232	1,121	2,367
Type et activité du ménage			
Couple où les deux travaillent à temps complet	référence	référence	référence
Monoparental, sans emploi	0,514	3,694	8,280
Monoparental à temps partiel	0,466	3,248	6,808
Monoparental à temps complet	0,167	0,526	1,570
Couple, aucun ne travaille	0,453	3,137	6,483
Couple, un temps partiel	0,324	1,960	3,754
Couple, un temps complet	0,145	0,327	1,331
Couple, deux temps partiel	0,134	0,227	1,214
Couple, 1 temps partiel, 1 temps complet	0,060	-0,454	0,497
Autre	0,167	0,524	1,568
Âge de l'enfant			
[3 ; 6 ans]	référence	référence	référence
[0 ; 3 ans]	ns		
[6 ; 12 ans]	0,109	-0,005	0,956
[12 ; 16 ans]	0,124	0,128	1,102
Âge de la personne de référence			
[30 ; 40 ans]	référence	Référence	référence
Moins de 30 ans	0,173	0,581	1,638
[40 ; 50 ans]	0,098	-0,104	0,851
Plus de 50 ans	ns		
Pays			
France	référence	référence	référence
Belgique	ns		
Danemark	0,026	-0,762	0,209
Allemagne	0,139	0,273	1,267
Grèce	0,126	0,154	1,131
Espagne	0,160	0,458	1,487
Irlande	ns		
Italie	0,160	0,462	1,491
Luxembourg	0,129	0,174	1,154
Pays-Bas	0,088	-0,194	0,757
Autriche	0,103	-0,062	0,896
Portugal	0,163	0,492	1,527
Finlande	0,043	-0,606	0,289
Royaume-Uni	0,150	0,368	1,378

Note de lecture : un enfant français âgé de 3 à 6 ans qui vit avec ses deux parents travaillant à temps complet et avec un frère ou une sœur, et dont la personne de référence du ménage dans lequel il vit est âgée de 30 à 40 ans (situation de référence) a, selon l'estimation du modèle, 11 % de chance d'être en situation de pauvreté ; cette probabilité est de 7 % pour un enfant ayant les mêmes caractéristiques mais pas de frère et sœur ; le risque de pauvreté est alors multiplié par 0.614, soit 1.6 fois plus faible.

Champ : ensemble des enfants de 16 ans et moins.

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES

6. La probabilité estimée est la probabilité qu'un enfant répondant au critère mentionné et dans la situation de référence pour les autres variables soit pauvre.

E•3

La comparaison de la situation des enfants européens avec un seuil de pauvreté à 50 % du revenu médian par unité de consommation

Les taux de pauvreté calculés avec un seuil à 50 % du niveau de vie médian sont au niveau national fréquemment utilisés dans un certain nombre de pays, dont la France, et sont bien sûr mécaniquement moins élevés que ceux calculés avec un seuil à 60 % de la médiane : suivant l'importance du nombre d'individus dont le revenu est compris entre 50 et 60 % du revenu médian par unité de consommation, la différence entre ces deux taux de pauvreté selon les pays peut toutefois être plus ou moins marquée. La position des pays ou des types de ménages en fonction de l'importance du taux de pauvreté peut alors se trouver modifiée pour certains d'entre eux. En Irlande notamment, le seuil à 50 % conduit à un taux de pauvreté inférieur au taux moyen européen alors qu'il lui est supérieur avec le seuil à 60 %.

Cependant, on ne constate globalement pas de grands changements dans la place relative des différents pays que l'on considère les taux ou l'intensité de pauvreté, et que l'on prenne en compte les seuls enfants ou l'ensemble de la population.

Afin de compléter les résultats obtenus dans la dernière partie de l'étude, on a aussi construit une régression logistique au seuil à 50 % concernant le risque de pauvreté des enfants dans les différents pays européens (dont on ne présente pas les résultats ici). Ce modèle conduit, globalement, aux mêmes constatations que le modèle au seuil à 60 %. Des différences ressortent néanmoins : le risque de pauvreté en Irlande serait plus faible qu'en France (0,7 fois moindre) et l'écart avec l'Allemagne croît : un enfant allemand aurait, au seuil de 50 %, 1,7 fois plus de risque d'être pauvre qu'un Français, toutes choses égales par ailleurs.

taux de pauvreté (après transferts) des enfants de 16 ans et moins au seuil 50 %

		B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
Après transferts	Ensemble de la population	11	6	12	14	12	9	8	13	6	7	7	15	7	12	11
	Enfants de 16 ans et moins	12	2	15	12	16	10	11	15	8	7	8	17	4	17	12
Diminution du niveau initial de pauvreté (en %)	Ensemble de la population	50	71	33	13	37	55	71	13	63	63	53	21	74	56	42
	Enfants de 16 ans et moins	59	89	38	8	27	64	69	12	67	61	65	23	88	51	48

intensité de pauvreté (après transferts) des enfants de 16 ans et moins au seuil 50 %

		B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE
Après transferts	Ensemble de la population	29	29	34	37	35	27	32	38	28	42	31	37	31	25	36
	Enfants de 16 ans et moins	25	18	36	36	38	23	30	41	26	45	26	41	20	24	33
Diminution du niveau initial d'intensité de pauvreté (en %)	Ensemble de la population	50	46	32	5	31	37	50	14	33	37	24	16	44	56	29
	Enfants de 16 ans et moins	60	65	37	8	25	49	57	9	35	30	33	15	61	64	34

Source : Panel communautaire des ménages (PCM), Eurostat, vague 3 (revenus 1995), exploitation DREES.

Pour en savoir plus...

- S. Le Minez, B. Lhommeau, M. Pucci : « L'impact des prestations familiales sur le revenu des ménages en 2001 », Etudes et Résultats, n°174, mai 2002.
- Ph. Montigny, J.-M. Saunier : « L'impact des prestations familiales sur le niveau de vie des familles avec enfants dans l'Union européenne », Solidarité santé n°2 et 3, avril-septembre 1998.
- N. Herpin, D. Verger, Economie et Statistiques, n° 308-309-310.
- Ph. Montigny, J.-M. Saunier : « Les dépenses liées à la famille au sein de l'Union européenne », Solidarité et Santé n°2 et 3, avril-septembre 1998.
- O. Ekerdt-Jaffe, Ph. Montigny, J.-M. Saunier : « La protection sociale dans les pays de l'Union européenne », INED.
- P. Strobel : « Aides aux familles et redistribution verticale : les apports des recherches comparatives en Europe », Solidarité et santé n° 2 et 3, avril-septembre 1998.
- M. Cohen-Solal, C. Loisy : « Transferts sociaux et pauvreté en Europe », Etudes et Résultats n°104, février 2001
- M. Cohen-Solal : « Les transferts sociaux et leurs effets redistributifs dans l'Union européenne », Statistiques en bref, thème 3, Eurostat.
- C. Chambaz : « Les familles monoparentales en Europe : des réalités multiples », Etudes et Résultats n°66.
- H. Immervoll, H. Sutherland, K. de Vos : « Child Poverty and Child Benefits in the European Union », Euromod, University of Cambridge, 2000
- B. Bradbury, S. Jenkins, J. Micklewright : « The Dynamics of Child Poverty in Industrialized Countries », Cambridge University Press, juillet 2001
- D. Piachaud, H. Sutherland : « How Effective is the British Government's Attempt to Reduce Child Poverty ? », CASE, London School of Economics, 2000
- K. Forsséen : « Child Poverty in the Nordic Countries », Departement of social policy working papers, 2000

Ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité
Ministère de la Santé, de la famille et des personnes handicapées

11, place des Cinq martyrs du Lycée Buffon
75696 Paris cedex 14

Pour toute information sur nos publications récentes :

Internet : www.sante.gouv.fr/htm/publication

Tél. : 01 40 56 81 24

- ● un hebdomadaire :

Études et Résultats

consultable sur Internet

abonnement gratuit à souscrire auprès de la DREES

télécopie : 01 40 56 80 38

www.sante.gouv.fr/htm/publication

- trois revues trimestrielles :

Revue française des affaires sociales

revue thématique

dernier numéro paru :

« Éthique médicale et biomédicale » débats, enjeux, pratiques
n° 3, juillet-septembre 2002

Dossiers Solidarité et Santé

revue thématique

dernier numéro paru :

« Comparaisons internationales », n° 3, juillet-septembre 2002

« La tarification à la pathologie - leçons de l'expérience étrangère »,
Actes du colloque du 7 et 8 juin 2001, Hors série, juillet 2002

Cahiers de recherche de la MiRe

- des ouvrages annuels :

Données sur la situation sanitaire et sociale en France

Compte nationaux de la santé

Compte de la protection sociale

- et aussi...

Chiffres repères sur la protection sociale dans les pays de l'Union européenne

STATISS, les régions françaises

Résumé des informations disponibles dans les services statistiques des DRASS

consultable sur Internet :

www.sante.gouv.fr/drees/statiss/default.htm

■
Les revues et ouvrages sont diffusés par la Documentation Française
29, quai Voltaire - 75344 Paris cedex 07
tél. : 01 40 15 70 00

Internet : www.ladocfrancaise.gouv.fr